

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue des Remparts à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de démolition. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu : **Rue des Remparts**  
Début : **Mardi, 7 septembre 2021 à 08h00**  
Fin : **Jeudi, 9 septembre 2021 à 16h30**  
Motif : Travaux de démolition  
Règlement : GRE-250-2021

---

Grevenmacher, le 27 août 2021

La secrétaire communale ff,  
contreseing Art. 74 de la loi communale

  
Carole Clemens



Le bourgmestre

  
Leon Gloden